



# Communiqué de presse



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

Toulouse, le  
26 novembre 2018

## 10 territoires d'industries retenues pour la région Occitanie

Le Premier Ministre a annoncé ce jeudi 22 novembre la liste des 124 territoires retenus dans le cadre de l'initiative nationale « Territoires d'industrie ». Ce sont dix territoires qui ont été sélectionnés en Occitanie, mettant en exergue l'importance et la variété du potentiel industriel distribué sur l'ensemble de la région :

- **Aurillac – Figeac – Rodez** : Marqué par une forte culture industrielle, ce bassin présente un dynamisme important dans les domaines de l'aéronautique, de la mécanique et de l'outillage.
- **Bassin d'Alès** : Initialement empreint d'une tradition minière, le bassin alésien a engagé sa mutation dès les années 1970 pour faire éclore un tissu de sous-traitance relativement dense. Son développement est aujourd'hui centré autour de quelques filières stratégiques : mécanique et mobilité durables, agroalimentaire, éco-industries, sous-traitance industrielle et industrie de pointe.
- **Béziers-Sète** : Bénéficiant du dynamisme apporté par le port de Sète, ce territoire poursuit son développement sur des secteurs industriels ciblés que sont la mécanique de précision et la maintenance industrielle, les énergies renouvelables et la logistique/transport.
- **Castelnaudary Castres** : Ayant connu des mutations récentes, le bassin de Castelnaudary est un point focal de l'activité industrielle du département de l'Aude, avec un fort pôle agroalimentaire, ainsi que quelques niches économiques. Doté d'une forte culture entrepreneuriale, Castres est notamment un vivier de pointe pour les industries et technologies de santé.
- **Gard Rhodanien** : Le territoire bénéficie d'un réel dynamisme dans le secteur de l'énergie (nucléaire sur les sites de Marcoule & Tricastin) des technologies de pointe pour l'environnement et les industries agroalimentaires.
- **Interdépartemental Gers Tarn-et-Garonne** : Constituant une réelle interface entre Toulouse et les départements du Gers et du Tarn-et-Garonne, le territoire a une opportunité de consolider ses deux pôles d'excellence majeurs dans la sous-traitance pour l'aéronautique et l'innovation dans le domaine agroalimentaire.
- **Narbonne** : Bénéficiant d'une dynamique créée par les activités maritimes et portuaires, le narbonnais possède de réelles opportunités de développement dans les éco-industries et l'éolien flottant.
- **Pau – Tarbes** : Ce territoire interrégional possède une forte identité industrielle en raison de la présence historique de grands groupes industriels. Il se mobilise pour accroître son positionnement dans les industries de pointe : mécanique, aéronautique et ferroviaire.

### Contacts Presse

Élise LAFON  
☎ 06.81.10.18.78  
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU  
☎ 05.34.45.38.31

Gaëtan DELAGNES  
☎ 07.77.94.26.07  
☎ 05.34.45.34.77

1, place Saint-Etienne  
31038 TOULOUSE  
CEDEX 9  
☎ 05.34.45.34.45

Vous pouvez consulter  
les précédents  
communiqués de  
presse à l'adresse  
suivante :

<http://www.occitanie.gouv.fr/communiques>

- **PETR Comminges et Nestes** : Ce territoire possède des atouts variés, notamment autour de l'exploitation des ressources naturelles – bois en particulier – et accueille des grands sites industriels dans le domaine de l'automobile et de l'industrie lourde qui sont à l'origine de son dynamisme.
- **PETR d'Ariège** : malgré les crises des secteurs traditionnels textiles en Pays d'Olmes, la vocation industrielle de ce territoire se maintient en tirant notamment parti du développement de la filière aéronautique.

L'industrie étant au cœur des préoccupations du Gouvernement, des moyens conséquents sont mis en place chaque année pour améliorer la compétitivité des entreprises industrielles. Pour les Territoires d'industrie, cet effort sera complété par un engagement spécifique de l'État et des opérateurs (La Banque des Territoires, Bpifrance, Business France) qui mobiliseront un large éventail de politiques publiques pour appuyer et accompagner les projets de ces territoires. Au niveau national, plus de 1,3 milliards d'euros seront orientés prioritairement vers les Territoires d'industrie. Un appel à projets « France expérimentation » sera par ailleurs lancé dans les territoires d'industrie pour y faciliter les demandes de dérogations administratives et règlementaires.

Ce soutien fera l'objet d'une contractualisation pour chaque Territoire d'industrie. Un point d'étape sera effectué à la prochaine réunion du Conseil national de l'Industrie (CNI) en mars 2019.